

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES PARENTS

Résolution de conflits : Voici les étapes que vous devrez suivre si vous avez des questions au sujet d'une note mise dans l'agenda de votre enfant ou si vous désirez plus d'informations concernant un événement survenu à l'école :

1. Écrire un message à l'enseignant(e) dans l'agenda de votre enfant. Celui-ci ou celle-ci vous répondra.
2. Demander qu'un membre du personnel communique avec vous (indiquer le # de téléphone et les heures auxquelles il pourra le faire).
3. Demander à rencontrer un membre du personnel (indiquer un # de téléphone afin que la personne fixe un rendez-vous avec vous).
4. Demander à rencontrer la direction de l'école (les étapes précédentes doivent avoir eu lieu). Veuillez prendre rendez-vous à l'avance en communiquant au secrétariat de l'école.

Politique sur la résolution des différends entre les parents et l'école : Cette politique a pour objectif de proposer un encadrement par des mécanismes formels à la résolution des différends qui surgissent entre les parents et l'école et aussi de répondre aux besoins des parents lorsque survient un différend. Elle couvre tout différend qui peut survenir entre les parents et l'école sous réserve de l'application de l'article 9 de la loi de l'Instruction publique. Un guide d'information sur la démarche à suivre est mis à la disposition des parents sur le site Internet de la Commission scolaire de Montréal (www.csdm.qc.ca).

Stationnement : Le stationnement est un espace réservé au personnel de la commission scolaire. ***Vous ne devez, en aucun cas, entrer dans le stationnement avec votre véhicule.*** Nous vous demandons d'utiliser la cour d'école pour circuler avec votre enfant.

Tenue vestimentaire : Nous vous demandons d'être attentif à la météo du jour et de vêtir votre enfant en conséquence. Le port des bottes est obligatoire de la première neige à la fonte de celle-ci. Aussi, nous vous demandons de bien identifier les vêtements de votre enfant, car nous avons beaucoup d'objets retrouvés qui ne sont pas identifiés. De plus, nous vous soulignons qu'il est interdit de porter des vêtements avec des dessins de violence, des petites camisoles avec bretelles spaghetti, des shorts courts et des chandails trop courts. Il est préférable que votre enfant porte des chaussures qui retiennent bien le pied afin d'éviter les chutes dans les escaliers.

Secrétariat : Le secrétariat de l'école est ouvert de 8 h 30 à 12 h 20 et de 13 h 30 à 16 h. Pour toute visite à l'école, vous devez vous identifier au secrétariat.

Absence de votre enfant : Nous vous demandons d'essayer dans la mesure du possible de prendre les rendez-vous médicaux de votre enfant avant ou après les heures de classe. Si vous connaissez d'avance la date et le motif de l'absence de votre enfant, veuillez aviser l'enseignant(e) via l'agenda. Si vous

décidez de garder votre enfant à la maison, veuillez communiquer avec l'école au numéro suivant (514) 736-3535 poste 8493. Les parents des élèves qui s'absentent trop souvent pourront être appelés à justifier ces absences auprès de la direction.

Médicaments : Une autorisation écrite du parent est nécessaire pour nous permettre d'administrer un médicament à un élève. Il vous faut donc remplir la *Décharge de responsabilité lors de l'administration de médicament*. Ce formulaire est disponible au secrétariat de l'école.

Accompagnement de votre enfant : Nous vous demandons de **ne pas entrer dans la cour d'école le matin**. Vous pouvez rester à l'écart pour observer votre enfant. Tous les élèves sont présents en même temps, ce qui cause un gros achalandage. Des adultes sont responsables de la surveillance à compter de 8 h 55 et seuls ces adultes devraient se trouver dans la cour et cela, pour des raisons de sécurité. **Votre enfant ne doit pas arriver à l'école avant 8 h 55 car aucune surveillance n'est assurée.**

Retard : Les retards sont une très mauvaise habitude. Si votre enfant arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat pour y recevoir son billet de retard. Si les retards sont trop fréquents, vous recevrez un avis écrit. Si la situation ne se corrige pas, la direction se verra dans l'obligation de communiquer avec vous.

Service de garde et service du dîner : Le service de garde et le service du dîner sont offerts à l'école. Pour vous inscrire à l'un ou l'autre des services, vous devez contacter Mme Bruna Roti au numéro de téléphone suivant : (514) 736-3511.

Ces services ne sont pas gratuits, des frais sont exigibles.

Service de garde : Le service de garde est ouvert de 7 h à 18 h et comprend l'heure du dîner. Il en coûte aux parents utilisateurs du service 7 \$ par jour du début de l'inscription et jusqu'à la fin de celle-ci. Les frais de garde lors d'une journée pédagogique sont de 20\$, ce qui inclut une activité à l'école ou une sortie.

Service du dîner : Le service du dîner est offert aux élèves qui dînent à l'école et qui n'utilisent pas le service de garde. Des frais sont exigibles pour payer la surveillance des élèves.

Nouvelle tarification	1^{er} enfant	2^e enfant	3^e enfant
Précolaire	2,00 \$	2,00 \$	1,00 \$
Primaire	1,75 \$	1,75 \$	1,00 \$

Important : Vous recevez chaque mois la facturation et vous devez payer la totalité des coûts au début du mois. Si vos paiements ne sont pas effectués régulièrement, votre enfant ne pourra plus bénéficier de ce service.